

**COMMISSION CONSULTATIVE DE
L'ENVIRONNEMENT
DE
L'AERODROME DE SAINT-CYR-L'ECOLE**

*
* *
*

Relevé des points traités

Réunion du 18 novembre 2021

Etaient présents :

M. Desplanques, Président, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines
Mme Plantier-Lemarchand, Directrice de la Réglementation et des
Collectivités Territoriales

Représentants des usagers, personnels et exploitant de l'aérodrome :

M. Couturier – Groupe ADP, Directeur du Bourget des Aéroports
d'Aviation générale
M. Delatte – Groupe ADP
Mme Jensen – Groupe ADP
M. Parpaleix – GUAS
M. Sourisse – GUAS
M. Combaluzier – GUAS
M. Foucher – GUAS
M. Boyer – UNSA SAPAP Groupe ADP

Représentants des collectivités locales :

Mme Bouis – CAVGP
Mme Brau – CAVGP
M. Noury – CAVGP
M. Sanson – CAVGP
M. Lardenois – CAVGP
M. Belkebir – CAVGP
M. Luce – Conseil Régional IDF

Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection
de l'environnement :

M. Pavlowski – ADECNAP
M. Duval – AC2NB
M. Périllon – les Amis du GPV

Personnes invitées :

M. Bouniol – DSAC Nord
M. Testard – Chef CA Saint-Cyr

M. Drouin – ADECNAP
DCPAF

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la CCE du 30 janvier 2020.....3
2. Bilan de l'activité de l'aérodrome.....3
3. Comité de Suivi de la Charte (CSC).....5
4. Questions diverses.....6

Le quorum étant atteint, la séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. Etienne Desplanques, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines.

M. le Président confirme que la question du PEB sera abordée en points divers et indique qu'il transmettra le courrier que M. Menon a souhaité communiquer aux membres de la Commission.

1. Approbation du procès-verbal de la CCE du 30 janvier 2020

M. Sanson (CAVGP) souhaite que soit ajouté au procès-verbal l'engagement pris par M. Roberti, précédent Secrétaire général de la préfecture des Yvelines, de réunir le plus rapidement possible le Comité de Suivi de la Charte (CSC) et de venir ouvrir la séance de reprise des travaux.

M. le Président accède à cette demande mais tient à préciser que les travaux du Comité de Suivi se font hors autorité de l'Etat.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des membres de la Commission.

2. Bilan de l'activité de l'aérodrome

→ Présentation faite par Mme Jensen (Groupe ADP) (cf présentation en annexe)

Sont soulignés les points suivants :

⌚ Un trafic mensuel fortement dépendant des conditions météorologiques et, en 2020, de la crise sanitaire (fermeture de l'aérodrome en avril et novembre 2020).

⌚ L'analyse du trafic sur les cinq dernières années (de 2017 à 2021) met en évidence :

- Une relative stabilité du trafic hélicoptères avec toutefois une baisse en 2020.
- Une progression continue du trafic ULM.
- Une progression du trafic avions en 2021 (avec 56 000 mouvements à fin octobre 2021).

⌚ La répartition du trafic par type de vols montre que le plus gros du trafic se fait en tours de piste.

⌚ Le trafic est réalisé à 95 % par des avions qui sont basés sur l'aérodrome.

⌚ Puis Mme Jensen (Groupe ADP) indique où se situe l'amer, installé fin 2018, sur la carte VAC, point de passage obligé des aéronefs quand ils font un tour de piste.

🕒 Enfin Mme Jensen détaille la procédure d'accès à la boîte mail (PlaintesAAG@adp.fr) de dépôt de signalement du site Entrevoisins.org ainsi que le nombre de plaintes reçues depuis 2017.

Au cours de la discussion, Mme Jensen (Groupe ADP) précisera qu'il n'est pas nécessaire, lors d'un signalement, de fournir l'immatriculation de l'avion mais seulement trois informations clés : la date, l'heure et le lieu du survol. Les plaintes déposées seront gérées directement sous la supervision de Mme Jensen. Lorsqu'ADP n'a pas les informations pour répondre directement aux plaignants, les signalements sont transmis à la DSAC pour analyse.

M. Bouniol (DSAC-Nord) fournit le bilan des plaintes traitées en 2020 par la DSAC : 108 plaintes dont 82 pour Rennemoulin, 18 pour le Hameau des Moulineaux, 3 sur Bailly, 1 sur Villepreux et 1 sur Plaisir.

25 courriers de sensibilisation ont été adressés aux usagers. Des réunions de retours d'expérience ont lieu tous les 6 mois entre la DGAC, le Service de contrôle et les usagers. Et 4 pilotes sont passés en commission de discipline lors des deux dernières commissions.

→ Questions et observations

Les discussions ont porté sur les points suivants :

🕒 La hausse du trafic en 2021 : *Quelles sont les raisons de cette hausse ? (M. le Président)*

Il y a eu un effet report sur 2021 puisqu'une grande partie des formations ont été stoppées en 2020 du fait de la crise sanitaire. Par ailleurs, les conditions météorologiques, qui sont déterminantes sur l'activité de l'aérodrome, ont été favorables en 2021 (M. Parpaleix, Président du GUAS)

🕒 Les dysfonctionnements du dispositif de recueil des plaintes

Les élus (M. Sanson, Mme Bouis) et les représentants des associations (M. Duval, M. Pavlowski) soulignent que les statistiques fournies des signalements ne peuvent en aucun cas être considérées comme représentatives de la réalité des plaintes des riverains survolés par le trafic de l'aérodrome. Le premier réflexe des habitants étant de se tourner vers les maires ou vers les associations. Et ces plaintes-là ne sont pas comptabilisées.

M. Duval (AC2NB) met en cause les dysfonctionnements du dispositif de dépôts de plainte d'ADP du site Entrevoisins : pannes, multiples versions successives au cours des deux dernières années, renvoi vers Vitrail qui ne traite que des trajectoires des avions commerciaux ou des avions IFR volant aux instruments ; et M. Pavlowski (ADECNAP) souligne sa complexité pour une majorité de riverains incapables de s'orienter sur le site Entrevoisins. Par ailleurs, M. Duval (AC2NB) déplore l'absence de retours auprès des riverains des suites données à leurs signalements.

ADP fait valoir que l'application a été refondue précisément pour la rendre plus accessible sur le site Entrevoisins et fonctionne comme une boîte mail. Il suffit de fournir trois informations clés (date, heure, localisation).

Sur les retours aux riverains, M. Bouniol (DSAC-Nord) fait observer que, sur les 108 plaintes, il a été répondu à 96 et les 12 dernières sont en cours de traitement. Et Mme Jensen (ADP) indique pour ADP qu'il est systématiquement répondu aux riverains

Pour M. le Président, si l'on veut améliorer la situation, il faut avoir un canal efficace de remontée des signalements pour objectiver la situation et permettre à la DSAC de mener des enquêtes. L'outil refondu d'ADP semble désormais permettre cette remontée. Mais est-il suffisamment connu des riverains ?

M. Couturier, Directeur du Bourget et des aérodromes d'Aviation générale, fait observer que le site n'est pas nouveau et se déclare favorable à amplifier la logique de guichet unique du dispositif et à l'améliorer, si la Commission le souhaite. Il fait observer que le traitement des plaintes à plus grande échelle suppose des moyens derrière pour traiter les signalements. Il se déclare également favorable à prévoir en lien avec la DGAC un plan de communication pour assurer une meilleure promotion de l'outil.

En conclusion de la discussion, M. le Président encourage à l'utilisation par tous du dispositif d'ADP afin d'avoir une vision statistique réaliste de la situation.

🕒 La situation du Hameau des Moulineaux

Mme Bouis (CAVGP) évoque les trop nombreux survols qui impactent le Hameau des Moulineaux. Faut-il rajouter quelque chose sur la carte VAC ?

M. Bouniol (DSAC-Nord) précise que le problème a été identifié. L'amer a permis de décongestionner la partie nord mais avec un effet induit sur le Hameau des Moulineaux au sud. C'est un point à travailler avec les usagers pour voir quelle solution choisir pour éviter cet effet.

🕒 Le décalage de la piste 29 côté Fontenay-le Fleury

M. Sanson (CAVGP) demande un décalage de 15° de la piste pour éviter que les atterrissages ne survolent Fontenay-le-Fleury.

M. Bouniol (DSAC-Nord) fait observer que la modification de la piste 29 pour solutionner les atterrissages à Fontenay-le-Fleury créerait un problème du côté de Saint-Cyr-l'Ecole de l'autre côté.

3. Comité de Suivi de la Charte (CSC)

Mme Plantier-Lemarchand (Directrice Réglementation Préfecture) fait le point du Comité de Suivi de la Charte :

La composition du CSC date de 2017. Il convient de le recomposer suite aux élections municipales et aux changements qui sont intervenus dans la composition de la CCE. Début novembre, le Préfet a demandé aux trois collèges de désigner des représentants. Lorsque l'ensemble des réponses aura été collecté, le Préfet pourra constituer le Comité pour qu'il reprenne ses travaux.

Il est convenu que la Charte et ses avenants soient joints au compte rendu.

M. Pavlowski (ADECNAP) demande une modification du règlement intérieur qui stipule que toute décision du CSC doit être prise à l'unanimité des votants. Pour M. Pavlowski (ADECNAP), il ne suffit pas de relancer le CSC, « il n'en est jamais rien sorti », il faut modifier les modalités de vote au sein de l'instance si l'on veut que les choses évoluent.

M. Parpaleix (GUAS) conteste le propose de M. Pavlowski. Le dialogue est la clé pour aboutir à des améliorations, comme l'amer etc.

M. le Président fait observer que les modalités de vote du CSC ne pourraient être modifiées que par une modification du règlement intérieur à l'unanimité. Il rappelle la raison d'être du Comité de suivi : instance de réflexion et de dialogue qui a pour fonction d'alimenter la CCE en projets d'amélioration.

Pour M. le Président, il serait utile de reprendre les travaux du CSC. Il propose, à la demande de membres de la CCE (M. Parpaleix, M. Sanson) d'être présent à la première réunion du CSC après l'arrêté de composition (fin novembre) pour la nomination du président et le lancement des débats, étant précisé que l'Etat n'a pas à s'immiscer dans le contenu des débats de cette instance.

4. Questions diverses

● La modification du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

M. le Président indique avoir rencontré récemment la DSAC et ADP pour discuter des éléments techniques nécessaires pour commencer les analyses de bruit.

M. Bouniol (DSAC-Nord) rappelle les grandes étapes de l'élaboration d'un PEB et le processus de consultation de la CCE dans le déroulement de ces étapes.

M. Duval (ACN2NB) expose la demande et la position juridique de son association. Pour M. Duval, il n'est pas nécessaire de procéder à une révision du PEB mais il convient de procéder à une mise en conformité réglementaire du PEB existant, avec les dispositions existantes, notamment la directive 2002, entrée en vigueur le 18 juillet 2002, et la loi Transports du 24 décembre 2019, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2020. Il suffirait de rajouter au PEB actuel une couche correspondant à la zone D. La non publication de la zone D fait que les constructions réalisées, sans notification des normes acoustiques obligatoires, ne sont pas conformes à la législation. Par ailleurs, depuis la loi

transports de 2019, toutes les transactions individuelles immobilières (ventes, locations) sont entachées d'illégalité, faute de mention obligatoire de la localisation des biens immobiliers dans une zone de nuisance aéroportuaire.

M. Bouniol (DSAC Nord) et M. le Président ne partagent pas cette analyse : quand on touche à la cartographie d'un PEB, il y a nécessairement révision de ce PEB, d'autant que le PEB de 1985 a été élaboré à partir d'indices (indices psychiques) et de méthodes de calcul qui n'ont plus cours. M. le Président rappelle que la zone D n'est pas obligatoire, c'est une prérogative de la CCE de la créer, et le PEB actuel ne comporte que 3 zones (A, B, C)

Mme Bouis (CAVGP) soulève la question de l'éventuelle application des nouvelles normes aux programmes en cours et aux nouveaux programmes. Pour M. Bouniol (DSAC-Nord) il n'y a pas d'effet rétroactif sur les logements. La règle qui s'applique est la règle à la date du permis de construire.

Mme Lardenois (CAVGP) est favorable à une révision complète du PEB mais souhaiterait que l'on prenne en compte les projets et les zones à urbaniser des communes.

M. le Président répond favorablement à cette demande et précise les étapes à franchir dans les mois qui viennent concernant la révision du PEB :

- Elaboration par la DGAC des cartes de bruit ;
- Concertation et échanges avec les élus des communes concernées ;
- Retour à la CCE qui aura à se prononcer sur la mise en révision du PEB.

M. le Président souhaite que le sujet de la mise en révision du PEB soit mis à l'ordre du jour de la prochaine CCE.

A la demande Mme Bouis (CAVGP), M. le Président s'engage à fournir une note juridique sur la mise en révision pour faciliter la réflexion des membres de la Commission.

*** Avions électriques ou à hydrogène et avions de nouvelle génération.**

A quand des avions électriques ou à hydrogène pour faire des tours de pistes ? (M. Sanson – CAVGP)

M. Couturier (ADP) indique qu'il y a aujourd'hui 7 avions électriques Velis Electro en Ile-de-France. ADP, en lien avec la FFA, accompagne ce mouvement vers l'électrique en s'engageant à équiper les aérodromes en bornes de recharge. ADP est tout à fait favorable à l'organisation de présentations et de journées portes ouvertes pour mieux faire connaître les possibilités mais aussi les contraintes actuelles de ces appareils.

M. Parpaleix (GUAS) précise que l'avion électrique actuellement se heurte à certaines contraintes qui en limitent l'utilisation par les aéroclubs. Néanmoins, aujourd'hui, tous les aéroclubs se sont lancés dans un

renouvellement de leur flotte pour bénéficier d'appareils nettement plus silencieux. Actuellement, plus de 80 % des flottes des aéroclubs sont équipées de silencieux, étant précisé que les 20 % restants ne disposent pas aujourd'hui sur le marché de silencieux certifiés.

M. Combaluzier (GUAS) explicite les contraintes d'utilisation du Velis Electro par les aéroclubs : avion d'un coût élevé et dont la valeur résiduelle est nulle puisque dans quelques années la technologie utilisée sera dépassée, une autonomie restreinte de 50 minutes dont 20 minutes qui sont utilisées à Saint-Cyr pour aller et sortir des zones d'entraînement, pilotage très différent des avions thermiques.

● **Est-il vrai que l'Avgas ne sera plus distribué à partir du printemps 2020 ? (M. Pawlowski – ADECNAP)**

M. Parpaleix (GUAS) indique que le carburant qui est distribué sur la plateforme est de l'Avgas 100LL. Il y a une évolution de ce carburant aux Etats-Unis mais il n'y a pas d'arrêt programmé de sa distribution. M. Bouniol (DSAC Nord) confirme que les motoristes travaillent pour certifier leurs moteurs à une utilisation de carburant sans plomb. La plupart des moteurs de faible puissance aux Etats-Unis sont certifiés sans plomb.

● **Les Hélicoptères**

Mme Brau (CAVGP) signale qu'elle reçoit de plus en plus de retours de riverains excédés par les passages d'hélicoptères.

M. Couturier (Groupe ADP) observe que le trafic des hélicoptères suit une tendance qui serait plutôt à la baisse. Par ailleurs, une nouvelle contrainte réglementaire a été imposée récemment aux hélicoptères qui atterrissent à Toussus-le-Noble.

M. le Président demande à être très attentif aux évolutions des hélicoptères, compte tenu de la sensibilité à ce sujet.

● **Compte rendu**

M. Duval (AC2NB) demande si la Commission pourra disposer rapidement du compte rendu de la réunion. M. le Président indique que le secrétariat fera au mieux, étant précisé que le compte rendu a vocation à être adopté à la prochaine réunion de CCE.

* * *

Au terme de la réunion, M. le Président remercie les participants pour la qualité des échanges et lève la séance après avoir précisé que la prochaine CCE aura lieu normalement à la fin du printemps/début de l'été.

La séance est levée à 16 heures.

Le préfet,
Président de la CCE

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général